

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 358 du 13 mars 2026

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1

13 mars 2026

Arrêté n°037-2026-DES-011 portant désignation d'un chargé de mission exposome

Arrêté n°038-2026-DES-012 relatif à la composition du collège de déontologie de l'UCBL

**ARRETE n° 037-2026-DES-011 portant désignation d'un chargé de mission
exposome**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;

Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Philippe MICHEL est nommé chargé de mission exposome.


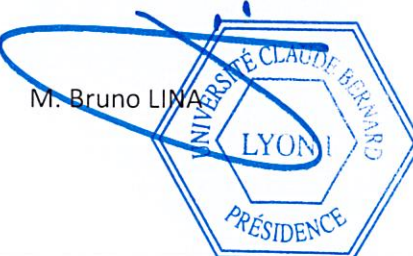
Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera transmise aux HCL.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 10 mars 2026,

Le président de l'université

M. Bruno LINA 


Lettre de mission – Structuration du programme « exposome »

Contexte et objectifs : L'exposome correspond à l'ensemble des expositions chimiques, physiques, biologiques, mais aussi celles liées aux cadres de vie et de travail, auxquelles est soumis un individu tout au long de sa vie. Il détermine sa santé individuelle et, par extension, la santé de la population. Parmi ces expositions, il est établi que les facteurs environnementaux seraient à l'origine de plus de 70 % des maladies non transmissibles, qu'il s'agisse de maladies cardiovasculaires ou métaboliques, de cancers ou encore de problèmes respiratoires chroniques. Les concepts d'exposome et de "One Health" offrent un cadre puissant pour repenser la santé publique à l'ère de l'Anthropocène. Leur compréhension constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour passer d'une vision segmentée (santé humaine vs environnement) à une approche globale, où la protection des écosystèmes devient un pilier de la prévention des maladies.

Lyon 1 Université dispose de véritables atouts en matière de recherche fondamentale, translationnelle et sur la santé des populations ainsi qu'en matière de surveillance liée à cette thématique, mais ces forces restent encore insuffisamment coordonnées pour garantir leur visibilité et leur impact, dans un contexte où les acteurs locaux, régionaux et nationaux sont nombreux à proposer une expertise reconnue sur l'exposome, notamment dans l'analyse des ARN environnementaux de l'ensemble des facteurs environnementaux.

La mise en place d'un programme dédié au sein de Lyon 1, en lien avec l'ensemble des établissements de la COMUE, offrira un cadre structurant pour répondre à ces enjeux d'améliorer la visibilité et de stimuler la dynamique scientifique.

Conformément à ses statuts, la structuration de l'École de Santé Publique Universitaire de Lyon (ESPUL) doit intégrer une réflexion approfondie sur la place et l'organisation de la recherche populationnelle et de l'action en santé publique qui prenne en compte les expositions de la population et leurs impacts sur la santé collective. La maîtrise des expositions relevant de l'exposome doit constituer un objectif central de l'ESPUL pour contribuer à la réduction des risques associés, en lien avec les équipes et projets de recherche fondamentale.

La mission consiste à identifier les acteurs et équipes de recherche de Lyon 1 Université sur l'exposome et de proposer un cadre structurant pour renforcer la visibilité et la dynamique de recherche.

La mission consiste également à structurer cette approche dans la formation en intégrant l'exposome dans les programmes éducatifs tout publics, de formation initiale des étudiants en santé et de la formation continue. La priorité est de développer des compétences qui permettent d'évaluer, surveiller et prévenir les risques environnementaux à l'échelle de la population.

Missions prioritaires : Dans ce cadre, pour ce qui concerne le projet autour de l'exposome, le chargé de mission aura pour mission, sur une période de 24 mois :

- Au titre de la Présidence de Lyon 1, d'animer un groupe de travail réunissant les acteurs impliqués dans l'exposome, sur l'ensemble du périmètre de la COMUE ;
- De réaliser un inventaire des compétences liées à l'exposome, tant en recherche qu'en enseignement / formation ;
- D'identifier les chercheurs-clés du domaine ;
- De proposer un cadre préfigurateur d'une organisation cible, garantissant une continuité fonctionnelle et pédagogique entre les activités relatives à l'exposome et l'ESPUL.

Cette mission, proposée conjointement par Lyon 1 université et les HCL devra s'articuler avec les périmètres des instituts transverses SHAPE-Med@Lyon et l'institut thématique Défis planétaires, territoires, transitions, qui ont vocation à intégrer la thématique de l'exposome. Elle devra aussi proposer des axes de travail à intégrer dans le projet stratégique 2035 des HCL en cohérence avec le programme d'action qui sera arrêté par UCBL.

A l'issue de cette mission de 24 mois, la constitution d'une structure permettant de donner de la visibilité à la thématique Exposome sera entérinée. Cette structure sera associée à l'ESPUL, et devra aussi s'intégrer dans l'ensemble de l'écosystème "One Health" de Lyon.

ARRETE n° 038-2026-DES-012
relatif à la composition du collège de déontologie de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code de l'Education ;

Vu les articles L. 121-1 et suivants du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2019-AA-02 du 26 juin 2019 portant création du collège de déontologie de l'université Claude Bernard Lyon1 ;

Vu les déclarations d'intérêts de chacun des membres ;

Arrête :

Article 1 – La composition du collège de déontologie de l'université Claude Bernard Lyon1 est précisée comme suit :

- **Mme Séverine BATTIN**, directrice générale des services ;
- **Mme Halima BOUALILI**, juriste, référente laïcité ;
- **Mme Brigitte GROSGOGEAT**, chargée de mission « éthique, déontologie et intégrité scientifique » ;
- **M. Jean LOBRY**, professeur des universités ;

Ils sont nommés pour la durée du mandat du Président de l'université. Il ne peut être mis fin à leur fonction qu'avec leur accord exprès.

Article 2 - Exécution du présent arrêté

La Directrice Générale de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'université. Cet arrêté sera transmis à Madame le Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Villeurbanne, le 11 mars 2026,

Le Président de l'université,

Bruno LINA

